



Convocation :..... 17.06.2025  
Affichage :..... 17.06.2025

Membres ( statutaires.... 10  
( présents..... 7  
( votants..... 7

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00**

**N° 2025/14**

**Objet : Plateforme GALA - approbation de l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une allocation doctorale à l'Institut Mines Télécom d'Albi**

#### **Membres présents :**

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

#### **Secrétaire :**

Christophe TESTAS

#### **Assistaient également à la réunion :**

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

## Délibération n°2025/14

Plateforme GALA - approbation de l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une allocation doctorale à l'Institut Mines Télécom d'Albi

Le Président ayant exposé,

Le centre de recherche RAPSODEE d'IMT Mines Albi dispose de compétences en génie de procédés, formulation, physico-chimie de systèmes colloïdaux et galénique avancée, au sein de la plateforme scientifique Gala sise sur le site d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet.

Par délibération n° 2020/5 du 24 septembre 2020, le Syndicat mixte a alloué à la thèse intitulée « Excipients lipidiques et technologie d'enrobage : impact fonctionnel et biopharmaceutique (ELITE) » 6 000 € par an, sur une durée de trois années, ce qui correspond à 19,52% des frais engagés par l'IMT pour la rémunération du doctorant.

Les Parties ont signé le 8 octobre 2020 une convention de versement d'une contribution en complément de l'allocation doctorale régionale entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2023.

La convention prévoit en son article 4.1 que le versement à IMT Mines Albi par le Syndicat mixte du solde de la 3<sup>e</sup> année est conditionné par la présentation du récapitulatif des subventions et recettes perçues.

La Région Occitanie a tardé dans la transmission des éléments susmentionnés, ne permettant pas le versement du solde ; cette situation est régularisée, permettant désormais le déblocage du solde restant dû soit 3 000 €.

Par le présent avenant n°1, les Parties conviennent de prolonger la convention jusqu'au 30 septembre 2025, afin de permettre le versement du solde de la 3<sup>e</sup> année par le Syndicat mixte, tel que prévu par l'article 4.1 de la convention.

Le présent avenant n°1 couvre la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2025.

Le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°1 à cette convention autorisant le versement du solde de 3 000 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une allocation doctorale à l'Institut Mines Télécom d'Albi, pour la réalisation de la thèse : « Excipients lipidiques et technologie d'enrobage : impact fonctionnel et biopharmaceutique (ELITE) » joint en annexe à la présente délibération,

- approuve le versement de la somme 3 000 € pour solde de cette convention.

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du Syndicat mixte chapitre 065 compte 657381,

- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET